

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE LA SOMME**

-----

**ARRONDISSEMENT DE PERONNE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME**

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024

. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-178

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 50

. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

-----  
OBJET :

## CULTURE

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE EVENEMENTIELLE CARRE VERT ET LA CCES

*Dans le cadre des activités de La Nouvelle Scène, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite nouer un partenariat avec l'agence événementielle Carré Vert afin de développer son volet « accueil de séminaire ».*

*L'agence Carré Vert s'engage à faire la promotion des espaces de location de La Nouvelle Scène sur tous ses supports de communication et de les proposer à ses clients.*

*La Communauté de Communes s'engage à appliquer le tarif préférentiel « structures CCES » à l'agence Carré Vert et à ne pas signer d'engagement similaire avec une autre agence événementielle. Aucune exclusivité n'est consentie à l'agence Carré Vert et la CCES reste libre de travailler en direct avec les entreprises et agences qui pourraient contacter en direct La Nouvelle Scène.*

*La convention et le détail de ses termes figurent en annexe de ladite délibération.*

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 1511-7,

Vu la compétence culturelle de la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 11/09/24,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 46 voix pour, 1 abstention (M. ZOIS Christophe), 9 voix n'ont pas pris part au vote (Mme DELEFORTRIE Luciane, MM. DUCAMPS Thomas, HAY Francis, LALOI Francis, Mme LEFEVRE Sandra, M. LEGRAND Eric, Mmes MERCIER Marie-Estelle, POLLARD Corinne, VASSEUR Julie),

. autorise le Président à signer la convention de partenariat commercial et événementiel avec la société Carré Vert, annexée à la présente délibération, pour une durée de 19 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,

. autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.